

Ce que j'ai retenu de l'AG de l'abattoir de Digne le 7 avril 2011

Dans le compte de résultat général on note une augmentation des recettes de 122 300 euros par rapport à l'exercice précédent dont 90 000 vient du chiffre d'affaire.

Par contre les dépenses augmentent de 138 000 euros. Les emballages et les sachets sous vide mais surtout la masse salariale difficile à maîtriser occasionne un déficit de 22 000 euros.

Dans les charges globales la masse salariale représente 43 %. Les charges externes (eau électricité...) augmentent aussi de 20% elles passent à 24 %.

Du côté des abattoirs un salarié en accident du travail a du être remplacé par un interim. Il a néanmoins fallu provisionner les salaires en attente du remboursement de la sécu.

De plus il y a un litige avec le mandataire judiciaire chargé de liquider la précédente société au sujet d'un remboursement de congés payés. Une somme de 8 000 euros fait l'objet d'un procès engagé par le gérant actuel de l'abattoir.

L'affectation du résultat négatif de l'exercice ira en diminution des bénéfices futurs en espérant que la situation s'améliore pour les années futures.

Néanmoins les comptes sont approuvés et quitus est donné à la gérance.

Le commissaire au compte précise que les capitaux propres de 54 000 euros ne permettent pas de supporter le total des pertes cumulées à plus de 50%. C'est-à-dire que les pertes sont supérieures à la moitié du capital donc une procédure de convocation d'une assemblée générale dans les quatre mois sera appliquée en accord avec le code du commerce.

Le remède à apporter pour équilibrer les comptes passe par une révision de la tarification ou une augmentation du capital, ce qui n'est pas envisageable.

Il est noté que l'abattoir est un service public qui ne dégagera jamais de bénéfice. Pour équilibrer il faut compter sur l'atelier de découpe et la saucisserie.

La question est posée de savoir si le syndicat de communes, propriétaire des lieux, pourra-t-il augmenter sa participation aujourd'hui fixée à 2 euros par habitant et servant à payer l'emprunt qu'il a fallu contracter pour racheter l'abattoir lors de la faillite précédente.

L'équarrissage est une charge qui ne cesse d'augmenter et qui est incontournable car nous sommes en situation de quasi monopole.

Le gérant va solliciter la Région.

La rémunération du gérant reste fixée à 500 euros, il est renouvelé pour un an.

La première solution mise aux voix est l'augmentation des tarifs d'abattage qui passent de 0,405 € à 0,430 € par kilo.

Pour la découpe, comme des matières premières augmentent, il y aura un rattrapage de 5 centimes sur toute la gamme et pour tous. Toutefois, une remise de 3% sera faite aux éleveurs actionnaires en fin d'année.

L'embauche se fera prioritairement en choisissant du personnel polyvalent ce qui permettra d'éviter d'avoir recours à de l'interim.

L'objectif pour 2011 est de réduire la masse salariale de 10%. Une comptabilité prévisionnelle sera menée à six mois pour être en mesure de corriger la gestion avant la fin de l'exercice.

L'abattoir a été classé en catégorie 2 ce qui est très satisfaisant. Le suivi qualité est en place.

Il faudra s'engager vers la création d'un logo, d'une marque et surtout d'un site internet ayant le cahier des charges suivants :

Dire ce que l'abattoir est, ce qu'il fait avec quels éleveurs il travaille. Il faudra que l'on puisse identifier l'outil d'abattage et de découpe ainsi que la proximité. Il faudra mettre en liens sur ce site tous les éleveurs et leur façon de travailler en vente directe ou pas.

La séance est levée.